



## Secrétariat général (SG)

Genève, le 3 février 2017

Réf.: **Lettre circulaire/SPM/CCD/CL-17/5**

Contact: Patricia Benoit-Guyot

Téléphone: +41 22 730 6094

Courriel: [protocol@itu.int](mailto:protocol@itu.int)

**Aux Etats Membres, Membres de Secteur et Associés de l'UIT, ainsi qu'aux établissements universitaires participant à ses travaux**

Objet: **Journée mondiale 2017 des télécommunications et de la société de l'information:  
Appel à l'action du Secrétaire général de l'UIT**

Madame, Monsieur,

Le thème de l'édition 2017 de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information, "Les mégadonnées pour un méga-impact", met l'accent sur le potentiel des mégadonnées au service du développement, l'objectif étant d'étudier comment transformer des données imparfaites, complexes et souvent non structurées en informations exploitables au service du développement. Les éléments d'information apportés par une analyse poussée peuvent compléter utilement le processus décisionnel basé sur des éléments concrets, susceptible d'être utilisé aux niveaux national, régional et international pour parvenir à atteindre les 17 Objectifs de développement durable (ODD) fixés par les Nations Unies à l'horizon 2030.

Les activités menées par les membres de l'UIT contribueront à créer une dynamique politique en faveur de l'adoption des mégadonnées dans le monde entier. L'objectif de mon "Appel à l'action" ci-joint est de susciter un élan à l'échelle mondiale permettant de tirer parti des éléments d'information apportés par les mégadonnées afin d'ouvrir de nouvelles perspectives et par là-même de relever les défis du développement.

Le thème de l'édition 2017 de cette Journée s'inscrit dans le prolongement des activités menées par l'UIT pour mettre en avant les avancées technologiques qui ont facilité l'avènement des mégadonnées, pour élaborer des normes relatives aux mégadonnées et pour identifier les sources et les utilisations des mégadonnées, y compris l'utilisation de technologies basées sur les mégadonnées afin d'améliorer les sociétés de l'information et d'en suivre les progrès.

Vous remerciant pour votre soutien, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*(original signé)*

Houlin Zhao  
Secrétaire général

**Annexe: 1**

## Annexe

### Appel à l'action pour la Journée mondiale 2017 des télécommunications et de la société de l'information: "*Les mégadonnées pour un méga-impact*"

#### Le Secrétaire général de l'UIT,

##### Rappelant:

- 1) Que la *Journée mondiale des télécommunications* est célébrée chaque année le 17 mai depuis 1969, marquant ainsi la création de l'UIT et la signature de la première Convention télégraphique internationale en 1865. Elle a été officiellement instituée par la Conférence de plénipotentiaires de Malaga-Torremolinos en 1973. En reconnaissance du rôle que joue l'UIT en tant qu'institution des Nations Unies spécialisée dans les TIC, le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), réuni à Tunis en novembre 2005, a appelé l'Assemblée générale des Nations Unies à proclamer le 17 mai Journée mondiale de la société de l'information ([voir le paragraphe 121 de l'Agenda de Tunis](#)).
- 2) Que le 27 mars 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Résolution 60/252, proclamant le 17 mai *Journée mondiale de la société de l'information*, le but étant d'attirer chaque année l'attention du monde entier sur les avantages considérables dont la révolution numérique des TIC fait bénéficier tous les habitants de la planète.
- 3) Que La Conférence de plénipotentiaires de l'UIT réunie en novembre 2006 s'est félicitée de la décision de l'Assemblée générale et a modifié la Résolution 68 afin d'inviter le Conseil à adopter un thème particulier pour chaque *Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information*.

##### Reconnaissant:

- 1) Qu'en 2017, année du 152ème anniversaire de l'UIT, la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information a pour thème "*Les mégadonnées pour un méga-impact*", conformément à la Résolution 68 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT et à la décision prise par le Conseil à sa session de 2016.
- 2) Que les mégadonnées constituent un progrès technique extrêmement important. Le terme de mégadonnées est un terme générique qui désigne les volumes importants de données numériques générées en permanence par divers dispositifs utilisés par la population mondiale, et qui couvre souvent les nouvelles fonctionnalités techniques utilisées pour mener à bien des tâches complexes.
- 3) Que l'utilisation des mégadonnées au service du développement consiste à transformer des données imparfaites, complexes et souvent non structurées en informations exploitables au service du développement. Les éléments d'information apportés par une analyse poussée peuvent compléter utilement le processus décisionnel basé sur des éléments concrets, susceptible d'être utilisé aux niveaux national, régional et international pour parvenir à atteindre les 17 Objectifs de développement durable (ODD) fixés par les Nations Unies à l'horizon 2030.
- 4) Que les activités menées par les membres de l'UIT contribueront à créer une dynamique politique en faveur de l'adoption des mégadonnées et de la mise à profit des enseignements tirés pour identifier de nouvelles possibilités de relever de façon créative les défis du développement durable.

**Appelle les Membres de l'UIT à:**

- 1) **CRÉER et renforcer un écosystème national de données pour le développement durable**, où les données sont générées, saisies, partagées et analysées de manière novatrice, et accroître la valeur des données et des analyses grâce à des politiques nationales en matière de développement.
  - 2) **ENCOURAGER une collaboration intersectorielle, interinstitutions et transfrontalière en matière de données**, et élaborer des normes harmonisées relatives aux nouvelles sources de données et à l'interopérabilité des données en tenant compte de l'évolution rapide des technologies et de l'environnement des données.
  - 3) **METTRE EN PLACE un processus décisionnel, une prestation de services et une culture de l'efficacité opérationnelle fondés sur les données.**
  - 4) **ELABORER des politiques nationales et des stratégies en matière de données visant à promouvoir les données ouvertes et l'analyse des mégadonnées** ainsi que les services et les marchés correspondants, dans l'intérêt du public et du bien commun, et établir un cadre réglementaire non ambigu propice au renforcement de la transparence et de l'utilité des données.
  - 5) **ASSURER une protection équitable des données, établir des stratégies pour la diffusion de l'information** et mettre en œuvre un processus ouvert et inclusif pour favoriser la confidentialité, la sécurité et l'utilisation éthique des données impliquant diverses parties prenantes et pour susciter la confiance du public dans ces données.
  - 6) **SOUTENIR et accroître les activités de R&D menées pour étudier et comprendre les possibilités et les perspectives** offertes par les mégadonnées, et améliorer le système national d'éducation et de formation en matière de données afin de répondre à la demande croissante de compétences et de capacités approfondies en matière d'analyse dans une optique plus large.
  - 7) **SOUTENIR les efforts déployés à l'échelle internationale par tous les secteurs et les pays en matière de collaboration** afin de répondre à d'éventuelles situations de crise et d'en prendre la mesure, et encourager la collaboration régionale intersectorielle et les projets multinationaux visant à mettre les mégadonnées au service de l'innovation.
-